

Gradignan, le 22/10/2024

Les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre derniers, un détenu du quartier d'isolement avait agressé plusieurs de nos collègues.

Aujourd'hui, l'agresseur a été reconnu coupable de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés et a été condamné par le tribunal judiciaire de Bordeaux à :



## 4 ans d'emprisonnement ferme

Le tribunal a également ordonné :

La révocation des 4 mois d'emprisonnement avec sursis, prononcée par le tribunal correctionnel de Poitiers le 18 janvier 2024, ainsi qu'une interdiction du territoire français pour une durée de 10 ans.

*L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !*



L'UFAP UNSa Justice  
Bordeaux Gradignan

35 ans d'engagement au service du terrain